



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : apériodique (tous les 5 ans environ)

Demandeur : Direction générale des Douanes et Droits indirects - Département des statistiques et des études économiques

Au cours de sa réunion du 21 mai 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens.

Cette enquête aura lieu en 2015. Elle répond principalement aux besoins de la direction de la balance des paiements de la Banque de France et au département des comptes nationaux de l'Insee.

Cette enquête vise à mesurer le coût des services de transport et d'assurance liés à l'acheminement des marchandises inclus dans la facturation globale des transactions avec les pays étrangers. Dans les statistiques douanières, la valeur des importations est évaluée à l'entrée du territoire économique (valorisation CAF – coût assurance fret inclus) alors que la valeur des exportations est mesurée sans tenir compte des coûts de transport et d'assurance relatifs au transport de marchandises à la sortie du territoire (valorisation FAB - franco à bord).

Cette dissymétrie dans la mesure des échanges induit une surestimation de la valeur des marchandises importées et par conséquent une sous-estimation de la balance commerciale de la France. Ce biais pourrait être corrigé en appliquant un taux de correction CAF FAB à la valeur des importations. Néanmoins, les bases de données douanières ne disposent que d'une information limitée sur les coûts de transport et d'assurance liée à l'acheminement des marchandises et seules les bases contenant les échanges vers des pays en dehors de l'Union Européenne peuvent fournir ce type d'information.

Les entreprises sont donc interrogées sur les coûts de transport et les coûts d'assurance associés à une ou plusieurs opérations de commerce international. Une ventilation de ces coûts est demandée sur le territoire national, le territoire du pays partenaire et sur le trajet entre les frontières économiques des deux pays. La monnaie de facturation de la marchandise ainsi que la police d'assurance annuelle liée au transport des biens est également demandée.

Les unités enquêtées sont les unités légales, c'est à dire les entreprises identifiées par leurs numéros SIREN, ayant réalisé des échanges internationaux de marchandises au cours des mois d'octobre et novembre 2014, quel que soit leur secteur d'activité. Elles sont issues d'un échantillon, réalisé à partir de l'ensemble des transactions de marchandises réalisées sur la même période. L'enquête couvre les entreprises résidentes en France métropolitaine.

Pour la collecte, un courrier est envoyé à chaque entreprise avec les principales informations sur la transaction déclarée et un lien internet vers le logiciel *Sphinx* qui gère électroniquement la collecte et la saisie des réponses. Si des entreprises ne répondent pas, elles sont relancées à plusieurs reprises.

Un comité de pilotage sera mis en place avec les principaux partenaires concernés (Division comptes trimestriels de l'INSEE, Direction de la Balance des Paiements de la Banque de France, Ministère de l'équipement et des transports, MEDEF).

Les résultats de l'enquête devraient être exploités à partir de juin 2015. La publication des résultats devrait intervenir au cours de l'été 2015, sous forme d'un document de travail présentant les résultats chiffrés sur les taux CAF FAB et les monnaies de facturation, ainsi que la méthodologie de l'enquête.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.